



Siège associatif et Direction générale

# Rapport moral du Président

...

## Exercice 2005

...

---

## Rapport moral du Président

Il est de tradition, et somme toute assez normal, que le rapport moral relatif à une année calendaire s'arrête aux faits connus au 31 décembre de l'année en cause. Je me permettrai cette année de ne pas satisfaire à cette tradition et d'étendre aux premiers mois de l'année 2006 le bilan de nos activités tant il est vrai que les premiers mois de 2006 ont vu la concrétisation de l'action et de nos espoirs de 2005.

Quatre événements très importants ont marqué la vie de notre association au cours des mois passés :

1. Une mission de l'IGAS a été diligentée par le ministre afin d'une part de vérifier que notre association avait pris les mesures qui s'imposaient à la suite de la crise qui avait marqué l'année 2000 et d'autre part de rechercher les voies permettant de restaurer les fonds propres de l'association. Fortement souhaitée par notre association et figurant au demeurant dans le programme défini par le ministre, cette inspection a fait, au terme de plusieurs mois d'investigation, un point complet de notre fonctionnement.

Je tiens tout d'abord à saluer le travail important mené par nos équipes à tous les niveaux pour satisfaire aux demandes nombreuses et légitimes des inspecteurs. Cet investissement a d'ailleurs été salué par la mission qui a relevé une parfaite transparence de notre association au regard des investigations.

Je soulignerai ensuite que si la mission a pointé plusieurs domaines dans lesquels nous devons progresser, elle n'a relevé ni dysfonctionnement majeur ni turpitude.

L'association a répondu point par point aux observations de la mission. Si nous sommes restés en désaccord sur certaines d'entre elles (fonctionnement de l'association, temps de réaction face aux problèmes rencontrés à la MAS de Gouvieux, positionnement du siège...), le constat a été partagé sur de nombreux autres (ouverture de l'association en direction des parents, contrôle de gestion, gestion des ressources humaines, mise en commun de certaines fonctions...).

Au total, la mission a confirmé la place de premier ordre de notre association pour l'accueil des personnes polyhandicapées et souhaité qu'un contrat d'objectifs et de moyens fixe les engagements réciproques des pouvoirs publics et du CESAP. Notre association a clairement exprimé son accord sur cette orientation.

2. Ce contrat est en cours de préparation avec les pouvoirs publics, le directeur général de l'action sociale proposant que ce contrat s'inscrive dans le dispositif nouveau prévu par les dispositions du décret du 7 avril 2006 adaptant le système de tarification.

L'évolution qui se dessine dans ce cadre constitue en réalité une véritable révolution : moyennant définition d'objectifs pluriannuels d'amélioration de notre gestion, comprenant négociation d'un nouvel accord d'entreprise sur le

---

temps de travail, l'association se verra dotée, département par département d'une enveloppe globale pluriannuelle permettant une plus grande liberté, et donc une plus grande responsabilité, dans la gestion de nos budgets. Est dès lors abandonnée la mécanique fastidieuse et frustrante de fixation annuelle de prix de journées... voués à une convergence tarifaire inquiétante au regard des populations que nous accompagnons.

Notre association sera vigilante sur le contenu de ce contrat et notamment sur le rebasage nécessaire de certains établissements. Le point 4 développé ci-dessous établit qu'elle a les moyens d'engager un véritable dialogue avec l'administration.

3. L'assemblée générale du 23 juin 2005 a adopté une nouvelle rédaction des statuts de notre association qui, si elle s'inscrit dans une suite logique d'orientations précédentes, marque également une rupture très nette dans les statuts du CESAP.

Né de la volonté des pouvoirs publics, sous l'égide de professionnels du secteur, principalement des médecins, le CESAP constituait par la composition même de son conseil d'administration une association para-publique. Une lente évolution conduisit d'une part à ce que les pouvoirs publics ne souhaitent plus être directement impliqués dans la gestion de structures médico-sociales et d'autre part à ce que les parents soient plus étroitement associés au fonctionnement de l'association. La loi du 11 février 2005 scelle la fin de la participation, au demeurant devenue très rare, des départements comme membre délibérant au sein du conseil d'administration en raison même des nouvelles missions confiées à ceux-ci. Notre association en a tiré les conséquences en réduisant à trois le nombre de membres de droit : outre le maintien de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris et de la CRAMIF, partenaires historiques, actifs et indispensables, l'association s'ouvre en direction des familles et des tuteurs légaux par l'intégration en tant que membre de droit de l'UNAF, dont il a pu être vérifié que nous partageons les mêmes valeurs. Dans le même ordre d'idée, la place des associations de parents au sein du conseil d'administration est confirmée explicitement, orientation qui remonte à plus de quinze ans mais était jusque-là tacite.

4. S'il est un point sur lequel le rapport de l'IGAS nous a laissé sur notre faim, c'est la question de la restauration de nos fonds propres : les événements récents laissent à penser que la mission avait peut-être été convaincue de la pertinence de notre stratégie, engagée depuis 2001 et consistant à retrouver la propriété de l'immeuble de Courbevoie. L'arrêt récent du 11 mai 2006 de la cour de cassation, qui confirme l'arrêt de la cour d'appel de Paris et rejette les pourvois de nos adversaires, accorde définitivement au CESAP la pleine propriété sur le bien et constitue à n'en pas douter, un élément majeur pour l'avenir de notre association.

---

Le retour dans notre patrimoine de l'immeuble de Courbevoie comporte trois avantages :

- il permet en premier lieu la création tant attendue d'une structure pour adolescents polyhandicapés dans des conditions beaucoup plus satisfaisante que dans le projet initial ;
- il permettra, par la revente de l'immeuble, de reconstituer à peu près sûrement la totalité de nos fonds propres ;
- il évitera enfin tout fantasme dans les efforts de gestion que nous serons amenés à faire dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens, efforts qui n'auront nullement pour objectifs de « réparer l'affaire », mais qui constituent simplement la recherche de la meilleure gestion de fonds publics, ceci sans perdre de vue les missions d'accompagnement d'une population très déficitaire.

Je tiens ici même à souligner l'implication tout à fait exceptionnelle de notre avocate, Maître HERBIERE ainsi que de sa collaboratrice Maître KUBNICK dans cette bataille (le mot est bien faible pour caractériser les turbulences de cette affaire). Je relèverai également l'engagement personnel très important de notre trésorier, Monsieur RABOURDIN dans ce dossier. Il nous avait rejoint avec l'objectif affiché de gagner cette procédure. Il a tenu cet engagement et quitte aujourd'hui le conseil d'administration tout en restant membre de l'association. Je le remercie très chaleureusement et suis certain qu'il nous sera encore très précieux compte tenu de son engagement de nous apporter un concours non institutionnalisé.

Ces quatre événements majeurs ne doivent pas occulter ce qui fait la raison d'être de notre association : l'accompagnement au quotidien des personnes polyhandicapées. Si cet accompagnement se prête moins à mettre en exergue tel ou tel événement, il est essentiel dans la réputation du CESAP. Que l'ensemble des personnels soit ici remercié pour son action au quotidien. La journée associative que nous organisons à l'automne constituera l'occasion de valoriser les expériences menées au sein de nos équipes. Cette journée marquera par ailleurs le quarantième anniversaire du CESAP. Les points analysés ci-dessus permettent d'avoir toute confiance dans sa pérennité et doivent permettre de nouveaux développements.

André Schilte  
Président

...